

LE COACHING  
REGLEMENTATION NATIONALE & TERRITORIALE  
2018/2019  
EPREUVE COMBAT



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**

# SOMMAIRE

<b>I. LE COACHING AU NIVEAU NATIONAL (EPREUVE COMBAT)</b> .....	<b>3</b>
1. Les conditions pour coacher .....	3-4-5
2. Les droits et devoirs des coaches.....	5-6
3. Les degrés de sanctions.....	6
4. La commission d'appel .....	6-7
5. Système et règlement de la vidéo replay.....	7-8-9
<b>II. LE COACHING AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, INTERDEPARTEMENTAL, REGIONAL (EPREUVE COMBAT)</b> .....	<b>9</b>
a. Les cartes d'accréditations des coaches .....	9
b. 3 types de cartes de coaches.....	9
c. Meeting des coaches dans chaque organisme (départemental, interdépartemental et régional) .....	9
d. Les prérequis et les conditions pour coacher (compétitions départementales, interdépartementales et régionales).....	9-10
e. Les droits et devoirs des coaches.....	10-11

## I. LE COACHING AU NIVEAU NATIONAL (EPREUVE COMBAT)

### 1. LES CONDITIONS POUR COACHER

Prérequis		
	COACH TITULAIRE DE CATEGORIE A	COACH DE CATEGORIE B
Licences	Licence fédérale de la saison en cours	Licence fédérale de la saison en cours
Age	18 ans	18 ans
Grade	2 <sup>ème</sup> Dan (ou inscrit à l'examen du 2 <sup>e</sup> Dan)	1 <sup>er</sup> Dan
Diplôme	Minimum DIF (ou doit être engagé dans le processus de formation du DIF)	Minimum DAF
Expérience d'enseignement	6 ans	4 ans
Ou		
Pratique sportive en compétition	6 ans	4 ans
Types de compétitions autorisées à coacher	Toutes les compétitions nationales (Championnats, coupes et opens) des catégories pupilles à seniors	Les coupes de France, l'open Adidas, des catégories pupilles à seniors

#### Coaches de la catégorie A

Les deux coaches de la catégorie A sont les référents officiels fédéraux représentant leur club. La carte de coach de la catégorie A est valable deux saisons sportives 2017/2018 & 2018/2019. (Carte bleue nominative avec photo d'identité)

Un meeting national pour les coaches de la catégorie A est organisé tous les deux ans. La participation au meeting est obligatoire pour pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales.

Les coaches de la catégorie A sont habilités à coacher à toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales.

#### Coaches de la catégorie B titulaires

Les coaches de la catégorie B titulaires sont proposés par les coaches de la catégorie A afin qu'ils puissent coacher aux compétitions nationales autorisées.

La carte de coach de la catégorie B est valable une saison sportive. Elle doit être renouvelée tous les ans. (Carte rouge nominative avec photo d'identité)

La demande doit être effectuée au plus tard 3 jours avant la compétition concernée auprès de la direction technique nationale : [pimaho@ffkarate.fr](mailto:pimaho@ffkarate.fr) sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral, onglet compétitions, rubrique documents). <http://www.ffkarate.fr/competitions/fr> la carte sera remise lors des compétitions.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.  
A chaque coupe de France et à l'open Adidas sera organisé, le matin avant le début de la compétition, un briefing pour les coaches de la catégorie B.

Les coaches de la catégorie B sont habilités à coacher aux coupes de France, open Adidas et aux compétitions régionales, interdépartementales et départementales. Ils ne sont pas autorisés à coacher aux championnats de France.

Néanmoins, en cas d'absence d'un coach titulaire de la catégorie A à un championnat de France la direction technique nationale peut accorder une dérogation exceptionnelle au coach de la catégorie B titulaire.

Afin que la dérogation soit accordée, une demande officielle par courriel ou courrier doit être adressée à la direction technique nationale : [pimaho@ffkarate.fr](mailto:pimaho@ffkarate.fr).

Les coaches B titulaires sont sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

#### Coaches de la catégorie B remplaçants

En cas d'absence des coaches A et/ou B titulaires aux coupes de France et à l'open Adidas, des coaches de catégorie B remplaçants peuvent coacher si une demande officielle est effectuée auprès de la direction technique nationale : [pimaho@ffkarate.fr](mailto:pimaho@ffkarate.fr), sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral, onglet compétitions, rubrique documents) <http://www.ffkarate.fr/competitions/> La carte de coach B remplaçant est valable uniquement le jour ou le week-end de la compétition. (Carte rouge non nominative). La carte sera remise lors des compétitions.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Les coaches B remplaçants sont habilités à coacher aux coupes de France et open Adidas. Les coaches B remplaçants agissent sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

#### Présentation de la carte de coach lors des compétitions nationales

La carte de coach est obligatoire (elle doit être portée autour du cou).  
Les arbitres contrôlent et récupèrent les cartes avant le début des combats et la restituent à l'issue de ceux-ci.

#### Récapitulatif du nombre de coaches par club autorisés à coacher aux compétitions nationales

Championnats de France des minimes à seniors : 2 coaches A maximum par club.

Coupes de France et open Adidas : 2 coaches A et 2 coaches B maximum par club.

Néanmoins, en cas d'absence des coaches A et/ou des coaches B titulaires aux coupes de France et à l'open Adidas, des cartes spécifiques à chacune de ces compétitions seront réalisées et remises aux coaches B remplaçants ayant effectué une demande officielle auprès de la direction technique nationale. [pimaho@ffkarate.fr](mailto:pimaho@ffkarate.fr).

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

### **Nouvelle mesure Aspect médical aux compétitions**

Lors des compétitions nationales les médecins doivent essentiellement intervenir durant les combats.

Pour le reste, il appartient à chacun des coaches de prévoir eux-mêmes des troussees pour assurer et traiter les petites blessures dans les vestiaires et zones d'échauffement.

Exemples de produits médicaux pour les petites blessures bénignes (Compresses, spray antiseptique, bande de pansement, paires de gants latex stériles, bombe de froid, produits de soins buccaux etc.).

## **2. Les droits et devoirs des coaches**

### **a) Les devoirs des coaches**

- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet, pantalon et veste, à l'effigie du club et chaussures de sport ;  
En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif (les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés) ;  
Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes ;
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance ;
- Respecter la zone attribuée pour coacher ;
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching durant tout le combat ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- Etre le garant du comportement et des actes de ses compétiteurs ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;
- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1<sup>er</sup> appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres.

## b) **Les droits des coaches**

- Le coach titulaire de catégorie A ayant participé au meeting national et passé l'examen peut coacher dans le cadre des compétitions nationales organisées par la FFK ;
- Le coach peut circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier « les tirages aux sorts » à l'emplacement prévu à cet effet ;
- Le coach accompagne les compétiteurs sur l'aire de compétition ;
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé, si toutefois il coachait simultanément sur un autre tatami ;
- Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer ;
  
- Lorsque le système de vidéo replay est mis en place, un carton est mis à disposition du coach ;
- La demande de la vidéo replay ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par le compétiteur qu'il coach ;
- Pour indiquer au corps arbitral une technique qu'il considère valable, il lève son carton afin que les arbitres visionnent et confirment ou infirment la validité de la technique ;
- Le carton lui sera rendu si la technique est validée ou retiré dans le cas contraire ;
- Il peut, pour toute information relative à la compétition et en particulier au coaching, s'adresser au responsable des coaches.

Les coaches qui adoptent un comportement interdit peuvent être sanctionnés

## 3. **Les degrés de sanctions**

- 1<sup>er</sup> degré : avertissement verbal donné par le responsable des coaches ou son représentant, inscrit sur un registre spécifique et signé par le coach concerné ;
- 2<sup>ème</sup> degré : avertissement écrit signé par le responsable des coaches ou son représentant et par le coach concerné.
- 3<sup>ème</sup> degré : La carte du coach est retirée pour la journée de la compétition (par le DTN ou son représentant responsable du programme des coaches) ;
- 4<sup>ème</sup> degré : la carte du coach est retirée pour le week-end de la compétition (par le DTN ou son représentant responsable du programme des coaches) ;
- 5<sup>ème</sup> degré : la commission disciplinaire fédérale est saisie.

Les sanctions sont en principe appliquées par ordre croissant. Cependant, une sanction peut être appliquée proportionnellement à la gravité des faits sans suivre cet ordre.

## 4. **La commission d'appel**

- Composition de la commission d'appel

La commission d'appel est composée de trois arbitres désignés par la commission d'arbitrage ainsi que le responsable des coaches et son représentant.

➤ Commission d'appel saisie par le coach

Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer.

La réclamation doit être effectuée et soumise immédiatement après le combat qui l'a engendrée afin d'éviter que le combat suivant ne commence.

La protestation officielle doit être déposée au responsable de tatami au plus tard une minute après la fin du combat. Le coach demandera le formulaire officiel de protestation au responsable des coaches et aura quatre minutes pour le remplir, le signer et le soumettre avec les frais correspondants. Le jury d'appel a cinq minutes pour rendre une décision.

Lorsque le système de la vidéo replay est mis en place, la commission d'appel peut se servir de la vidéo pour évaluer la situation de protestation décrite par le coach.

Aucune présentation de séquences de combats avec des vidéos personnelles n'est autorisée.

➤ Délibération de la commission d'appel

La commission d'appel analyse la situation de protestation avec le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise, et délibère.

Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération, le combat reprendra en apportant le cas échéant les modifications nécessaires et adéquates.

Dans le cas contraire aucune modification ne sera apportée, le résultat reste tel qu'il a été donné avant la protestation.

➤ Modalités financières pour saisir la commission d'appel

Si le coach souhaite saisir la commission d'appel, il doit s'acquitter de la somme de 50 € afin que sa réclamation puisse être reçue. Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération la somme de 50 € lui sera rendue. Dans le cas contraire la somme versée ne lui sera pas rendue. (Un justificatif sera remis au coach).

## 5. Système et règlement de la vidéo replay

### a) Système de la « VIDEO REPLAY » (uniquement pour les compétitions combat)

La vidéo replay est un logiciel permettant aux arbitres de visionner très rapidement les actions du combat. Ce système demande au préalable une installation vidéo autour des surfaces de compétition.

### b) Règlement lié à l'utilisation du système « vidéo replay » en terme de coaching

#### Epreuve individuelle

Au début de la compétition, dès le 1<sup>er</sup> tour, un carton sera remis au coach.

Pendant le combat, seul le coach pourra faire appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique en montrant le carton aux arbitres.

Suite à cette demande, il remettra son carton à l'arbitre situé entre les deux boxes de coaches et devra

lui préciser l'objet de sa demande.

Si les arbitres après visionnage jugent la technique valable, l'arbitre comptabilisera cette technique. Dans ce cas le coach pourra de nouveau utiliser le carton.

Si la technique n'est pas validée, l'athlète perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3<sup>ème</sup>.

Si l'action n'est pas visible, la réponse sera NON et on retirera le carton. En cas de problème technique, le carton est redonné au coach

Si le compétiteur fait un signe pour la vidéo replay et que le coach lève le carton, la vidéo est observée et le point peut être accordé au compétiteur. Dans ce cas, le carton sera rendu au coach. Cependant, le compétiteur se verra infliger une pénalité de catégorie 2 pour avoir demandé à son coach de demander la vidéo replay.

Dans le cas où le coach demande la vidéo replay et que :

- Le point est déjà signalé par 2 juges ou plus → le carton lui est retiré
- Les arbitres estiment qu'il y a une catégorie 1 → le carton lui est retiré
- Les arbitres estiment qu'il y a une catégorie 2 → le carton ne lui est pas retiré

#### Epreuve par équipe

Cette règle est identique pour chacun des 5 compétiteurs (équipes masculine) et 3 compétitrices (équipes féminines).

Exemple :

Le coach fait appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique du compétiteur B en montrant le carton aux arbitres.

Si la technique du compétiteur B n'est pas validée, il perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3<sup>ème</sup>.

**Technique non validée après visionnage, le carton n'est pas**

1<sup>er</sup> tour

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

2<sup>ème</sup> tour

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

3<sup>ème</sup> tour

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

Finale ou place de 3<sup>ème</sup>

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

**Le carton retiré au coach lors du 1<sup>er</sup> tour lui est rendu en finale ou en finale de repêchage**



Ce principe est appliqué à chacun des 5 compétiteurs pour l'équipe masculine et à chacune des 3 compétitrices pour l'équipe féminine.

-La demande de la « vidéo replay » ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par son athlète.  
-Toutes réclamations concernant les techniques de l'adversaire ne sont pas autorisées.

Dans la situation où le système « vidéo replay » ne pourrait pas être mis en place et/ou il ne fonctionnerait pas (panne, etc...), la décision initiale du corps arbitral sera appliquée.

## II. LE COACHING AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, INTERDEPARTEMENTAL, REGIONAL (EPREUVE COMBAT)

### a. Les cartes d'accréditations des coaches

#### Coaches nationaux

- Les coaches de catégorie A & B accrédités par la FFK doivent porter leur carte personnalisée (avec photo d'identité) autour du cou pour coacher aux compétitions départementales, interdépartementales et régionales.

#### Coaches des organes déconcentrés

- Les coaches non accrédités par la FFK devront porter des cartes de coaches spécifiques à chaque organisme (Département, ZID, ligue régionale). Les cartes sont valables pour toute la saison sportive.
- Ces cartes doivent être insérées dans des pochettes plastifiées avec des tours de cou.

### b. 3 types de cartes de coaches

Cartes de coaches pour les compétitions départementales : couleur blanche

Cartes de coaches pour les compétitions interdépartementales : couleur grise

Cartes de coaches pour les compétitions régionales : couleur jaune

Le président du comité départemental, de la zone interdépartementale, de la ligue régionale et les responsables techniques ne pourront pas coacher dans leurs territoires respectifs du fait de leur statut.

### c. Meeting des coaches dans chaque organisme (départemental, interdépartemental et régional)

Un meeting pour les coaches sera organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR) dès le début de la première compétition de la saison sportive afin d'accréditer les coaches durant toute la saison sportive 2018/2019.

Un briefing avant le début de chaque compétition est à prévoir par le responsable technique (DTD, commissaire sportif, DTR).

### d. Les prérequis et les conditions pour coacher (compétitions départementales, interdépartementales et régionales)

#### Prérequis

- Etre majeur et licencié à la FFK.
- Etre minimum ceinture noire 1<sup>ère</sup> dan
- Etre minimum AFA (niveau départemental)
- Etre minimum DAF (niveau interdépartemental et régional)

### Conditions pour coacher :

- ✓ Avoir les prérequis.
- ✓ Assister au meeting des coaches organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).
- ✓ Présenter le passeport sportif lors du meeting de début de saison afin de percevoir la carte d'accréditation pour coacher. La carte de coach est valable pour la saison sportive 2018/2019.
- ✓ Porter la carte d'accréditation spécifique pour les coaches.  
(Lors du meeting une carte spécifique sera remise par chaque organisme, comité départemental, zone interdépartementale, ligue régionale aux coaches n'ayant pas l'accréditation nationale).

### Le quota de coaches par club

<b>Ligues régionales</b>	<b>Départements &amp; Zones interdépartementales</b>
<p>Pour les compétitions régionales le nombre de coaches par club est défini en fonction du type de compétition</p> <p>* Championnats des ligues régionales ; minimes, cadets, juniors et seniors : <u>2 coaches maximum</u>.</p> <p>* Open des ligues régionales des pupilles et benjamins : <u>4 coaches maximum</u>.</p> <p>* Toutes autres compétitions non qualificatives, toutes catégories d'âges confondues : <u>4 coaches maximum</u></p> <p>Cette règle est identique aux compétitions nationales</p>	<p>Pour les compétitions départementales et interdépartementales le nombre de coaches par club est proportionnel au nombre de licenciés du club.</p> <p><u>Clubs :</u></p> <p>* De moins de 50 licenciés : <u>2 coaches maximum</u></p> <p>* De 50 à 100 licenciés : <u>3 coaches maximum</u></p> <p>* Plus de 100 licenciés : <u>4 coaches maximum</u></p>

### e. Les droits et devoirs des coaches

#### Devoirs

- Porter une tenue sportive règlementaire, survêtement complet pantalon et veste de survêtement à l'effigie du club et chaussures de sport. En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif (les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés). Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes.
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.
- Respecter les zones qui sont attribuées pour coacher.
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;

- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;
- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1<sup>er</sup> appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres
- Ne pas contester les décisions (points, avertissements, etc.) prises par le corps arbitral.

(En cas de contestation relative à une décision, le responsable technique intervient pour un rappel au règlement).

En cas de récidive et en fonction de la gravité des faits, le responsable de la compétition et le responsable technique peuvent décider de suspendre le coach pour toute la durée de la compétition.

En outre, si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, le responsable technique de l'organisme écrit au Directeur Technique National ou son représentant. En fonction de la gravité des faits, des sanctions peuvent être prises.

- Doit être responsable du comportement et des actes des athlètes de son club durant toute la durée de la compétition.

### Droits

- Les coaches ayant participé aux meetings départementaux, interdépartementaux et régionaux sont habilités à coacher dans chacun de ces organismes ;
- Peuvent circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier et/ou récupérer « les tirages aux sorts » à l'emplacement prévu à cet effet ;
- Ils accompagnent les sportifs sur l'aire de compétition ;
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé si toutefois il coachait simultanément sur un autre tatami ;



  
[ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)